

Préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie

Date proposée pour la séance de la commission des finances :

Jeudi 9 mars 2023 à 20h00

Montoly 3, salle 2

Municipale responsable : Mme Jeannette Weber, M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, la Ville de Gland œuvre pour un développement de l'accueil pré et parascolaire de l'enfance comme le confirme le programme de législature actuel dont l'un des objectifs est de développer une politique de la petite enfance, passant entre autres par la mise en adéquation de l'offre et de la demande, demande qui s'avère conséquente dans ce domaine.

A ce stade, il convient de préciser que la Ville de Gland est membre de l'Association Intercommunale d'Accueil de Jour, dite Réseau d'Accueil des Toblerones.

En effet, sous la dénomination de « Réseau d'Accueil des Toblerones » (ci-après RAT), les communes d'Arzier-Le Muids, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, Saint-George, Saint-Cergue, Trélex et Vich ont constitué en 2008 une association de Communes au sens des articles 112 à 128 de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes (LC).

La mission du RAT consiste à gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (ci-après LAJE).

Cette loi a pour objectif de développer l'offre des places d'accueil dans le Canton et de permettre, notamment, de conjuguer la responsabilité éducative des parents avec leur insertion dans l'activité professionnelle, tout en garantissant la qualité des prestations, ainsi que leur accessibilité financière et géographique.

Le RAT est le garant du bon fonctionnement et développement des structures d'accueil affiliées vis-à-vis des exigences de loi ainsi que des autorités cantonales en charge de la reconnaissance des réseaux et de leur subventionnement.

Aujourd'hui, quelque 2'400 enfants sont accueillis au sein des 24 structures d'accueil du RAT dont l'Accueil Familial de Jour ; le volume d'affaires oscille autour des CHF 30 millions.

La demande en placement et, par conséquent, le nombre d'enfants en liste d'attente continue d'augmenter et est actuellement important au sein du réseau. L'explosion de la demande est liée à la naissance des enfants « post covid – télétravail », la demande a augmenté d'environ 40% depuis le mois d'avril 2021 ; ladite est aussi en lien avec une progression démographique soutenue sur le Canton de Vaud (nouveaux quartiers) et une santé économique robuste. Le temps d'attente pour une place d'accueil au sein du RAT est estimé entre 12 et 18 mois.

La liste d'attente est très volatile et évolue sur 2 axes distincts, à court terme pour les placements dits d'urgence et à plus long terme, situation dans laquelle il est difficile de faire une projection voire une planification. La demande se concentre essentiellement sur les bébés 0 - 12 mois. Pour les tranches d'âge 18 – 24 mois et 25 – 36 mois, il y a moins de demande. Les parents inscrivent leurs enfants de plus en plus tôt. Le taux d'occupation des crèches garderies oscille actuellement autour des 90%. Il convient de noter que le taux d'occupation d'une structure ne peut jamais atteindre 100%, malgré les listes d'attente car il y a toujours des plages horaires isolées qui ne peuvent pas être complétées.

Ainsi, la demande en placement pour la période de janvier à septembre 2023 se décline de la façon suivante (la demande demeure importante au-delà, notamment pour le dernier trimestre 2023 ainsi que pour la première partie de l'année 2024) :

Demandes de places en attente de janvier à septembre 2023 (état au 16 janvier 2023)		
Âge	Gland	Total du RAT
Pas nés	18	48
> 1 an	29	81
> 2 ans	12	27
> 3 ans	10	22
> 4 ans	7	15
> 5 ans	6	8
Total	82	201

Cela étant dit, le Comité de Direction du RAT a entrepris diverses démarches pour pallier la situation. Pour répondre à la demande du réseau, différents projets sont en cours dont la nouvelle crèche-garderie dans le quartier du Borgeaud, soit « Le Colibri Borgeaud ».

UNE CRÈCHE-GARDERIE DANS LE QUARTIER DU BORGEAUD

Cette crèche-garderie sera exploitée par l'Association Le Colibri, dont les compétences sont reconnues et qui gère actuellement deux infrastructures similaires pour les enfants au chemin du Vernay et dans le quartier d'Eikenøtt. La capacité d'accueil de cette nouvelle crèche-garderie sera de 88 places réparties comme suit :

- 6 groupes bébés, soit 30 places pour les enfants de 3 à 18 mois ;
- 4 groupes trotteurs, soit 28 places pour les enfants de 18 mois à 3 ans ;
- 3 groupes grands, soit 30 place pour les enfants de 3 à 5 ans.

Le bail à loyer pour une surface de plus de 700 m² dans les anciens locaux de la Coop du Borgeaud a débuté le 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 15 ans. Les travaux d'aménagements ont commencé en décembre 2022 et la nouvelle structure entrera en activité en avril 2023.

Ces places s'inscrivent dans le cadre du développement du RAT. Conformément aux statuts en vigueur de ladite Association, les membres sont engagés financièrement par l'ouverture de nouvelles places. Dès lors, les places seront intégrées dans l'offre du RAT et financées selon les règles du Réseau.

Sur ce, l'administration des places d'accueil devra être conforme aux directives du RAT, en particulier concernant l'inscription des enfants, la gestion de la liste d'attente, la politique tarifaire, les priorités d'accès et l'utilisation des outils administratifs. A cet égard, la convention du 17 novembre 2020 qui règle la collaboration avec le RAT demeure entièrement valable.

Pour information, le Colibri Borgeaud enregistre à ce jour une fréquentation journalière moyenne de 50 enfants à l'ouverture du 3 avril prochain. La structure ouvrant au mois d'avril, 50 inscriptions à l'heure actuelle peut être considéré comme de bon augure.

COÛTS D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement, défini sur la base des directives du Service de la protection de la jeunesse, requiert un important investissement de la part de l'Association Le Colibri.

Ces coûts se résument comme suit :

Aménagement des locaux (architecte selon tableau ci-après)	CHF 1'200'000.-
Matériel de puériculture et divers	CHF 100'000.-
Garantie bancaire	CHF 90'000.-
Total	CHF 1'390'000.-

Résumé de l'estimation des coûts d'aménagement des locaux :

Maçonnerie et béton	CHF 70'000.-
Installation électrique et ventilation	CHF 120'000.-
Installation sanitaire et appareils	CHF 130'000.-
Plâtrerie et peinture	CHF 280'000.-
Menuiserie et cuisines	CHF 240'000.-
Sols : résine et carrelage	CHF 130'000.-
Honoraires	CHF 100'000.-
Aménagement extérieur	CHF 50'000.-
Divers (ECA, taxes, mobilier...)	CHF 20'000.-
Total des coûts	CHF 1'200'000.-

FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS DE LA CRÈCHE

Actuellement l'Association Le Colibri peut compter sur des fonds propres de CHF 990'000.-. Pour boucler ce budget, l'Association Le Colibri devrait disposer d'un montant de CHF 400'000.- afin d'assurer ses engagements au fur et à mesure de la réalisation des aménagements.

Le 25 janvier 2023, le RAT a versé une avance au Colibri de CHF 400'000.- sur la base des subventions ordinaires de l'année en cours, soit pour les mois de mai à octobre 2023.

Ainsi, les CHF 1'390'000.- de trésorerie entre Le Colibri et le RAT permettront de financer les premières échéances des travaux.

L'avance effectuée par le RAT, disponible à très court terme, devra être redistribuée aux Colibris Vernay et Eikenøtt pour assumer les charges courantes de fonctionnement des mois de mai à octobre 2023. Cette somme manquera, par conséquent, sur le financement du Colibri Borgeaud. La Commune interviendrait alors avec un prêt de CHF 400'000.- en faveur du Colibri, lui permettant de prendre le relais de l'avance du RAT (avance nécessaire aux Colibris Vernay et Eikenøtt) en attendant la réception des différents subsides cantonaux et fédéraux. A réception desdits subsides, le Colibri remboursera la Commune jusqu'au solde de l'emprunt effectué.

GARANTIES

Dans cette optique, le Comité de l'Association Le Colibri a adressé à la Municipalité une demande de prêt relais en attendant des aides de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Ces aides financières directes sont significatives et permettent de garantir le remboursement du prêt octroyé par la Ville de Gland par le biais du présent préavis.

Aides financières à la création de places d'accueil pour enfants de l'OFAS

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion d'une durée limitée visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation. Elle se fonde sur une initiative parlementaire de la conseillère nationale Jacqueline Fehr du 22 mars 2000 qui, au vu du manque généralement admis de possibilités d'accueil extra-familial, demandait à la Confédération de mettre en place un programme d'impulsion à la création de places d'accueil pour les enfants.

Pour les structures d'accueil collectif de jour, sont versés des forfaits se montant au maximum à CHF 5'000.- par place et par an (offre à plein temps). Le montant du forfait se base sur les heures d'ouverture de la structure. Une offre à plein temps correspond à une durée annuelle d'ouverture équivalant au moins à 225 journées de 9 heures. Le forfait est réduit proportionnellement si la durée d'ouverture est inférieure. Les aides financières sont accordées pendant 2 ans et les montants à recevoir par l'Association Le Colibri sont estimés à 2 fois CHF 440'000.-, soit CHF 880'000.- au total.

Aide dite à la pierre FAJE

L'accueil collectif de jour des enfants implique des investissements substantiels de la part des réseaux d'accueil, notamment pour construire, rénover et aménager les locaux destinés à la création de structures. Afin de les soutenir dans leurs investissements immobiliers en faveur de l'accueil pré et parascolaire, il est institué un soutien financier dit à « la pierre ». Les forfaits sont fixés à CHF 4'300.- par place en préscolaire, soit CHF 378'400.-.

Aide au démarrage de la FAJE

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoit l'octroi par la FAJE de subventions au titre de l'aide au démarrage destinées aux structures d'accueil collectif pour les enfants, en pré et parascolaire. Cette aide est une mesure d'impulsion, sous la forme d'une contribution financière ponctuelle. Elle a pour but d'inciter à la création de nouvelles places d'accueil dans les réseaux reconnus, de soutenir les structures offrant de nouvelles places d'accueil collectif ou élargissant leur offre et de contribuer à réduire les disparités géographiques en matière d'accès aux places d'accueil.

L'aide au démarrage est distribuée sur 3 ans selon un forfait dégressif par place effectivement offerte tous les jours et dans les trois plages horaires.

- CHF 5'500.- par place l'année d'ouverture de la structure, soit CHF 484'000.-.
- CHF 2'500.- par place l'année qui suit, soit CHF 220'000.-.
- CHF 1'500.- par place la 3^{ème} année, soit CHF 132'000.-.

Le financement total en vertu de l'aide au démarrage de la FAJE se monte ainsi à CHF 836'000.-.

A l'heure de la rédaction du présent préavis, les périodes de versement des subsides ne sont pas connues avec certitude. Toutefois, la majeure partie des aides pourraient être versées au dernier trimestre 2023.

CONDITIONS DU PRÊT

La Commune n'a pas de liquidités à prêter et doit se refinancer pour prêter à l'Association. La Municipalité ne peut donc pas pratiquer un taux d'intérêt préférentiel, ni garantir un taux pour le commencement du prêt, début avril 2023, à la condition que le présent préavis soit accepté par le Conseil communal. Le taux pratiqué sera celui du marché au moment de la signature du prêt avec toutes les incertitudes que cela comporte car les taux fluctuent beaucoup depuis le printemps 2022. A titre indicatif, les dernières tendances connues lors de la rédaction du préavis sont de 1.50% par année (p.a.) pour une durée de 12 mois, 1.53% p.a. sur deux ans, 1.55% p.a. sur trois ans. Les durées indiquées correspondent aux échéances de remboursement convenues entre les parties.

Convaincue de la concrétisation de ce projet, la Municipalité propose au Conseil Communal de consentir un prêt de CHF 400'000.- à l'Association Le Colibri aux conditions sont les suivantes :

- 1^{ère} tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an au taux de 1.50% p.a. (à titre indicatif)
- 2^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans au taux de 1.53% p.a. (à titre indicatif)
- 3^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans au taux de 1.55% p.a. (à titre indicatif)

Le remboursement sera échelonné, selon la demande de prêt de l'Association Le Colibri. Toutefois, cette dette pourrait être remboursée plus rapidement, en fonction de la réception des subsides.

FINANCEMENT DU PRÊT

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de prêt, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 400'000.- aux conditions les plus favorables.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'autoriser la Municipalité à octroyer à l'Association Le Colibri un prêt de CHF 400'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt et aux échéances suivantes :
- 1^{ère} tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
 - 3^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod

La Secrétaire adjointe :



A. Lokaj

ANNEXE

- Situation financière de la Commune

Préavis n° : 35/2023 Montant : CHF (TTC) 400'000.00

Préavis municipal no 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
Total annuel des charges (intérêts)				7'490.00
Total annuel des revenus (intérêts)				7'490.00
Total annuel net				0.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				103'261.65
Endettement à ce jour		31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022 (provisoire)
Endettement au bilan				
Engagements courants		2'100'274.84	7'643'354.40	5'906'993.17
Passifs transitoires		6'225'016.36	4'375'313.40	2'782'013.45
Emprunts à court et long terme		54'535'000.00	75'475'000.00	83'415'000.00
Total endettement au bilan		62'860'291.20	87'493'667.80	92'104'006.62
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)				90'322'549.74
Travaux facturés et payés à ce jour				-50'116'741.47
Total engagements hors bilan				40'205'808.27
Total endettement brut				132'309'814.89
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				3'739'178.08
Débiteurs et comptes courants à ce jour				11'780'136.07
Placements du patrimoine financier à ce jour				26'638'077.10
Actifs transitoires à ce jour				142'833.78
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				8'905'195.26
Solde disponible à ce jour				93'792'343.75
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédits pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale				317'200.00
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				317'200.00
				93'075'143.75